

"Former, plutôt que licencier; préparer l'avenir" : une avancée décisive

Suite aux propositions de la Région et sa signature avec 7 OPCA (organismes Paritaires Collecteurs Agréés chargés de collecter les fonds formation des entreprises et de financer les formations), en vue de permettre des interventions dans les PME en difficulté économique, le Conseil Régional a invité l'ensemble des partenaires à une réunion de coordination (PPCA, Préfet, Organisations syndicales de salariés et patronales) le 1^{er} avril.

Pour cette occasion, les Partenaires sociaux pour l'emploi et la formation (la COPIRE) avaient fait des propositions écrites pour la mise en place d'un véritable dispositif d'alerte/intervention reposant sur les principes suivants :

- Le système d'alerte par rapport à des situations de PME en difficulté doit être rapide et multiforme. Il doit s'appuyer sur tous les services qui ont à connaître des situations des entreprises : DDTEFP, Chambres consulaires, branches, pôle emploi, ...
- Ce sont les OPCA qui sont les partenaires naturels des entreprises pour les accompagner et délivrer une action de diagnostic. Pour faciliter les liaisons, chaque OPCA désignera un correspondant. **Le Conseil régional s'est déclaré prêt à soutenir ces prestations de diagnostic des OPCA.**
- Lors de l'élaboration d'un plan de formation en entreprise, le dossier de demande d'aide auprès des différents financeurs doit être unique : OPCA, Etat (Fonds d'Investissement Social, Fonds Paritaire pour la Sécurisation des Parcours professionnels, Europe, ...), Conseil régional.
- Pour faciliter le fonctionnement de l'ensemble du dispositif, 2 médiateurs seront désignés par les organisations syndicales de salariés et patronales. **La Région s'est déclarée prête à soutenir ces médiateurs.**

En conclusion de cette réunion, le Conseil régional a confirmé son accord avec ces propositions. A la fin du débat, le Préfet de Région a également donné l'accord de l'Etat.

Un groupe de travail technique doit préciser les différents éléments de cet accord.

Une prochaine réunion, le 17 avril à la Préfecture, doit finaliser l'ensemble du dispositif.